

LE DEVOIR

Journée d'automne



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

SANS LOGIS depuis des semaines, cette dame de 46 ans, originaire de Saint-Hyacinthe, vit désormais au square Viger, dans la peur et le froid, adossée à ce mur de béton. Le 19 octobre prochain, plus d'un millier de personnes partout au Québec se rassembleront au cœur de la 18^e Nuit des sans-abri. Tenue dans 22 villes de la province à l'initiative des différentes Auberges du cœur, l'événement — néanmoins festif — vise à sensibiliser à l'exclusion et à la détresse des sans-abri. Nos informations en page A 2.

BURKINA FASO

Après 20 ans, le meurtre de Sankara reste impuni

La veuve du «Che Guevara africain» rentre d'exil

ÉTIENNE CÔTÉ-PALUCK

La veuve de l'un des plus grands révolutionnaires de l'histoire africaine moderne, Thomas Sankara, rentre dans son pays d'origine après près de vingt ans d'exil. Mariam Sankara est en effet arrivée hier au Burkina Faso, pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest, pour participer aux célébrations du vingtième anniversaire de l'assassinat de son mari qui clôturèrent une semaine d'activités dans la capitale du pays, Ouagadougou. Cet anniversaire sera également célébré dans plusieurs villes du monde, dont Montréal, et un livre colligeant les meilleurs discours de l'ancien chef d'État sera publié cette semaine.

Souvent qualifié de «Che Guevara africain», Thomas Sankara est reconnu comme l'un des plus grands révolutionnaires de l'Afrique moderne, admiré par la jeunesse du continent au même titre que Nelson Mandela ou Patrice Lumumba. Ce charismatique leader panafricaniste a réussi, en près de quatre ans de



Thomas Sankara en 1986

AGENCE FRANCE-PRESSE

pouvoir (de 1984 à 1987), à mettre en œuvre des mesures féministes originales, des mesures de lutte contre la corruption et à rendre son pays économiquement autosuffisant. «Il a réussi en quatre ans, c'est

un exploit, à rendre autosuffisant un pays aussi arriéré que le Burkina, reconnaît Abdoulaye Diallo, directeur du Centre national de presse Norbert Zongo de Ouagadougou, qui se consacre à la liberté de la presse. Il l'a fait en mobilisant les ressources, en gérant le peu qu'on possède. Si on veut sauver le pays, si on veut sauver l'Afrique, il faut recentrer le développement sur nous-mêmes. C'était l'idée maîtresse de Sankara.» Connue pour ses discours-fleuve, souvent teintés d'humour, Thomas Sankara réclamait aussi à l'époque l'annulation de la dette extérieure des pays africains, bien avant que ce thème n'ait été à l'ordre du jour du mouvement altermondialiste. Le Forum social mondial de Nairobi a d'ailleurs consacré en janvier dernier l'année 2007 «année Thomas Sankara».

Sa veuve Mariam avait fait le serment qu'elle ne retournerait pas au Burkina Faso tant que le crime perpétré contre son mari n'aurait pas été élucidé.

VOIR PAGE A 8: SANKARA

MÉMOIRES

Chrétien n'a pas de regrets

L'ancien premier ministre écorché Paul Martin mais n'accepte aucun blâme

MANON CORNELLIER

L'ancien premier ministre Jean Chrétien n'est pas homme à avoir des regrets ou des doutes. Même lorsqu'il s'agit de ses initiatives les plus controversées, comme la Loi sur la clarté ou le programme des commandites. Des reproches, par contre, il en a, en particulier pour son successeur Paul Martin qu'il ne ménage pas dans son dernier livre qui sort en librairie aujourd'hui.

L'expérience du référendum de 1995 occupe une place de choix dans son livre, en particulier les suites qu'il lui a données. «Je n'ai pas discuté alors, et je n'en discuterai jamais, de ce que j'aurais fait si le OUI l'avait emporté», écrit Jean Chrétien dans son livre *Passion politique*, qui porte sur ses années au poste de premier ministre.

Par contre, il a toujours cru qu'une mince majorité n'aurait pu être interprétée comme un mandat pour faire la souveraineté, surtout à partir d'une question «tordue» comme celle adoptée par le gouvernement de Jacques Parizeau. «Les événements auraient été chaotiques; les émotions auraient été portées à leur comble; mais le fait demeure qu'une mince majorité pour le OUI n'aurait pas pu être interprétée comme la preuve irréfutable que la majorité des Québécois voulaient rompre leurs liens historiques avec le Canada», écrit-il. Il aurait fallu beaucoup, beaucoup de temps pour résoudre tous les problèmes, sans que les



Jean Chrétien

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN

■ Des munitions pour le Bloc, page A 3



Gilles Duceppe

CHRISTINNE MUSCHI REUTERS

ACTUALITÉS

Le Bloc jouera la carte identitaire

■ À lire en page A 3

INDEX

Annonces..... B 6	Idées..... A 7
Avis publics .. B 4	Météo..... B 4
Convergence.. B 7	Monde..... B 1
Culture..... B 8	Mots croisés.. B 6
Décès..... B 6	Religions..... B 6
Économie..... B 3	Sudoku..... B 4
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

PAULINE GRAVEL

Les décès liés à la prise de certains médicaments déclenchent des tempêtes médiatiques. On cherche un coupable à punir afin que tout rentre dans l'ordre rapidement. Mais les compagnies pharmaceutiques, les instances gouvernementales, les médecins et les patients ont peut-être tous leur part de responsabilité, fait remarquer la professeure Catherine Garnier de l'UQAM. Ces événements sont beaucoup plus complexes qu'on ne le croit, et le congrès international sur *La Chaîne des médicaments* que préside Mme Garnier et qui débutait hier à Montréal vise justement à souligner cette complexité. Il met en relief les multiples maillons de cette chaîne allant de la conception d'un médicament à sa consommation, et le rôle de chacun d'eux dans les dérapages qui peuvent survenir.

Directrice du Groupe d'études sur l'interdisciplinarité et les représenta-

Les pilules, solution facile

La chercheuse Catherine Garnier s'interroge sur notre rapport aux médicaments



Catherine Garnier

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

tions sociales (GEIRSO), Catherine Garnier insiste sur l'importance de situer le médicament au sein de cette chaîne quand survient un problème. «On ne doit pas seulement considérer le problème à l'endroit où il est, car il résul-

te peut-être d'un manque de vigilance au moment de l'homologation du médicament ou d'une mauvaise utilisation de ce médicament. Il n'est peut-être pas recommandé d'utiliser ce médicament n'importe quand et dans n'importe quelle situation. Ou peut-être encore que les médecins en santé ont eu tendance à le surprescrire», précise-t-elle avant de donner en exemple cette surenchère pour les benzodiazépines, ces psychotropes anxiolytiques qui sont utilisés comme tranquillisants ou somnifères dans le traitement du stress et des états anxieux. «Dans ce dernier cas, il ne s'agissait pas vraiment de la bêtise ou de la méchanceté des professionnels de la santé, mais davantage d'une tendance, parce que, socialement, il y a actuellement un engouement pour l'utilisation des solutions faciles.»

«Si on consulte un médecin parce qu'on ne se sent pas bien et que ce médecin nous répond tout simplement que ça va passer, on doutera de sa compétence,

VOIR PAGE A 8: GARNIER

ESPACE MUSIQUE 100,7 FM

www.radio-canada.ca/radio

CHANSON 9h

En semaine avec Sophie Durocher Réalisation: Catherine Dupuy

ACTUALITÉS

CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

séparatistes soient sûrs de leur triomphe en fin de compte.

De passage aux *Coulisses du pouvoir*, sur les ondes de Radio-Canada, le chef libéral Stéphane Dion a fait écho à son ancien patron hier. Il a répété qu'aucun pays ne peut accepter une scission sans qu'une majorité « claire » de la population en exprime le désir.

C'est d'ailleurs pour éviter que le Canada ne se retrouve devant la même situation qu'en 1995 que Jean Chrétien a attiré M. Dion en politique et fait adopter la Loi sur la clarté. Cette dernière exige que le Parlement évalue la clarté de la question et du résultat avant d'accorder un mandat de négociation au gouvernement fédéral. Jean Chrétien refuse de parler d'un seuil car, selon lui, « le gouvernement en poste doit être en mesure d'interpréter ce qui constitue une majorité selon les facteurs religieux, linguistiques, régionaux et sociaux qui entrent en jeu ».

Jean Chrétien revient sur le programme des commandites, dont il ne s'excuse absolument pas. Au contraire, il le défend, comme il le fait avec Alfonso Gagliano. L'ancien premier ministre persiste à croire que ce programme était un élément « nécessaire » de sa stratégie de défense de l'unité du pays.

M. Chrétien « déplore le fait qu'une poignée d'individus sans scrupules aient enfreint la loi et ainsi trahi leurs collègues, leur gouvernement et leur pays pour se remplir les poches », mais il pense qu'il revenait à la police de leur mettre la main au collet après le dépôt du rapport de la vérificatrice générale. C'est, en tout cas, ce qu'il aurait fait et qui aurait évité bien des maux de tête à son parti.

À qui la faute?

À son avis, Paul Martin serait au pouvoir aujourd'hui s'il n'avait pas été si pressé d'en prendre les rênes et ne s'était pas précipité pour créer une com-

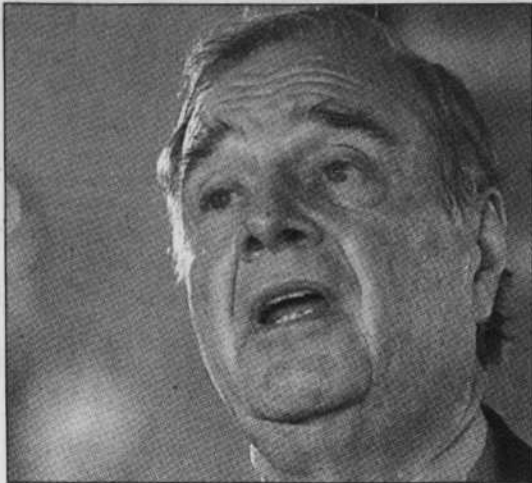
mission d'enquête. Une décision que Jean Chrétien réprovoque complètement, bien qu'il s'abstienne de faire des commentaires sur la commission Gomery elle-même ou son président avec qui il a eu maille à partir.

Il ne cache pas cependant son aversion pour les commissions d'enquête dont il a compris les travers en suivant celle qu'il avait mise sur pied pour enquêter sur la mort d'un jeune Somalien aux mains de soldats canadiens. « Il est dans la nature des enquêtes publiques de se muer en procès-spectacle, en parodie de justice, en cirque politique », dit-il.

M. Chrétien ne prend jamais la responsabilité de quelques rares politiques qui ont tourné au vinaigre ou qui se sont embourbées dans des controverses. Des journalistes qui montent des scandales en épingle à ses successeurs qui ont miné ses initiatives, la faute en revient généralement aux autres.

Il affirme, par exemple, qu'il avait réussi à maintenir les troupes canadiennes en Afghanistan dans des rôles leur évitant les missions les plus dangereuses. « Malheureusement, mon successeur ayant trop tardé à décider si le Canada devait ou non prolonger le mandat à la tête de la [force internationale], nos soldats ont été retirés de Kaboul et dépêchés de nouveau dans le sud pour combattre les talibans sur les champs de bataille meurtriers entourant Kandahar », affirme-t-il.

Lorsqu'il explique ses raisons pour avoir ratifié le protocole de Kyoto, il attribue à ses successeurs une bonne partie de l'incapacité du Canada d'atteindre ses objectifs. Il ne les nomme pas, mais ne fait pas de distinction non plus entre Paul Martin et Stephen Harper. « Malheureusement, pour des raisons politiques ou idéologiques, mes successeurs ont cédé aux craintes et aux menaces du lobby anti-Kyoto et causé de sérieux torts aux progrès réalisés au Canada ainsi qu'à notre réputation », écrit-il, sans relever que le Plan vert dont les libéraux se vantent encore aujourd'hui est celui de Stéphane Dion à élaborer alors qu'il était ministre de l'Environnement dans le cabinet Martin.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Paul Martin est la cible de plusieurs flèches assassines de Jean Chrétien.

Trahison

Paul Martin se fait maintes fois écorcher. M. Chrétien ne se livre pas à une charge en règle contre son successeur, mais les flèches assassines sont nombreuses, au point de laisser l'impression d'un homme menteur, aux idées douteuses et prompt à tenir un double discours. Il raconte que M. Martin refusait, à un certain moment, d'accorder le milliard d'aide que les agriculteurs réclamaient. Il ne leur offrait que 500 millions. Lui-même a décidé de trancher la poire en deux et de leur verser 750 millions. Paul Martin aurait alors dit aux agriculteurs que c'était le premier ministre qui ne voulait pas leur en donner plus.

Jean Chrétien a toujours affirmé qu'il n'avait jamais eu l'intention de solliciter un troisième mandat, même si parfois ça le tentait, mais que les manigances du camp Martin avaient fouetté sa femme et lui-même. Il

évoque une rencontre de députés pro-Martin dans un hôtel à la veille du congrès de 2000 et dont M. Chrétien a appris la tenue au journal télévisé. « Sa trahison m'a fait mal. J'estimais qu'il devait, à tout le moins, me laisser la dignité de partir à mes conditions à moi. » Et quand il évoque la période la plus intense de leur guerre intestine, il ne mâche pas ses mots, parlant de tentative de torçage de bras par le clan Martin.

M. Chrétien, qui n'est pas enclin aux regrets ni à admettre des erreurs, avoue qu'il aurait dû écouter son instinct plutôt que ses conseillers, et évincer dès 2000 Paul Martin et son entourage.

Cet ouvrage de 460 pages est en quelque sorte la suite de sa première autobiographie, *Dans la fosse aux lions*, parue une première fois en 1985 et qui prenait fin avec sa première retraite de la politique active. Il décrit ses méthodes de travail, mais s'attarde surtout à expliquer les décisions prises mais sans offrir beaucoup de détails factuels et en escamotant souvent des éléments qui feraient paraître sous un jour moins favorable.

Ainsi, lorsqu'il parle de l'élimination du déficit, il décrit longuement les compressions faites dans les dépenses du gouvernement fédéral et des réinvestissements qui ont suivi, mais il mentionne à peine les milliards de compressions dans les transferts aux provinces destinés à la santé, à l'éducation post-secondaire et à l'aide sociale. Des compressions dont les effets se sont longtemps fait sentir dans le système de santé et dont souffre encore l'aide sociale.

M. Chrétien revient par ailleurs sur sa politique étrangère, consacrant un long chapitre aux tractations ayant mené à la guerre américaine contre l'Irak et au refus du Canada d'y participer.

Jean Chrétien devait participer à une série d'événements publics pour promouvoir son livre, mais ils ont tous été annulés, le temps qu'il se remette du quadruple pontage coronarien qu'il a subi récemment.

Collaboratrice du Devoir



KAMBOÛ SIAAGENCE FRANCE-PRESSE
Célébrations en l'honneur de Thomas Sankara dans les rues de Ouagadougou, hier, vingt ans après l'assassinat du héros burkinabé.

SANKARA

SUITE DE LA PAGE 1

Or, dans une décision sans précédent, le Comité des droits de l'homme de l'ONU, saisi de l'affaire par Mme Sankara et une équipe d'avocats dirigée depuis Montréal, a sommé en avril 2006 le gouvernement burkinabé d'éclaircir cet assassinat. Bien qu'il soit de notoriété publique que l'ancien président ait été tué à l'arme automatique avec douze de ses collègues, le certificat de décès du célèbre politicien indique qu'il serait décédé de « mort naturelle ».

La décision onusienne, une première dans la lutte contre l'impunité en Afrique, a donc poussé le gouvernement actuel du Burkina Faso de M. Blaise Compaoré à biffer le mot « naturelle » de ce certificat sans pour autant mettre sur pied une commission d'enquête. Des soupçons persistent depuis vingt ans sur Compaoré quant à son implication dans la mort de celui qui fut à une époque son meilleur ami. Celui-ci a reconnu pour la première fois la semaine dernière sa collaboration avec l'ancien président libérien Charles Taylor, lui-même accusé de crimes contre l'humanité par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Il a aussi interdit toute contestation ouverte de son gouvernement. Plusieurs assassinats ciblés et enlèvements d'opposants ont par ailleurs été perpétrés dans le pays. À la suite du tollé national et international qui a suivi l'assassinat en décembre 1998 du journaliste Norbert Zongo et des trois personnes qui l'accompagnaient, le régime burkinabé a assoupli ses restrictions sur la presse, mais a maintenu diverses pressions sur les médias nationaux. « Il y a beaucoup d'autocensure », note M. Diallo. Les gens préfèrent éviter de se créer des problèmes inutilement. Mais il y a quand même, pour ceux qui n'ont pas peur de s'exprimer, une possibilité de le faire, comme je le fais à l'occasion à la radio et dans certains médias. Ça fait vingt ans qu'on tente en vain d'effacer l'image de Sankara et qu'il est toujours présent. » Plusieurs retranscriptions et vidéocassettes des discours de l'ancien chef d'État sont échangées couramment entre particuliers au Burkina Faso. Des projections clandestines sont aussi organisées dans les différents quartiers de la capitale. Les étudiants burkinabés, dont la plupart n'ont jamais connu l'époque de Sankara, sont parmi ses supporters les plus invétérés.

« À la suite de la décision de l'ONU, l'État n'a rien respecté du tout », explique le Montréalais Aziz Fall, coordonnateur de la Campagne internationale Justice pour Sankara

qui comprend plusieurs dizaines d'avocats bénévoles. Un certificat de décès n'a que la vocation d'indiquer les causes du décès. La question fondamentale est d'ouvrir un procès. Ils ne l'ont pas fait. Il aurait fallu qu'ils indemnisent la famille de façon décente. Ils n'en ont rien fait. » Le Comité des droits de l'homme de l'ONU devrait évaluer les mesures prises par le gouvernement burkinabé cet automne. Une pétition en ligne a d'ailleurs été mise sur pied afin de s'assurer que ces mesures burkinabes ne soient pas reçues comme une réponse aux demandes du Comité (www.petitions.com/petition/Sankara20).

Menaces de mort

En raison de son travail avec Justice pour Sankara, M. Fall a reçu depuis décembre dernier plusieurs menaces de mort par voie de lettre et de téléphone. Le service de police de Montréal, la GRC et les services de renseignements canadiens ont ouvert une enquête. Un célèbre animateur de radio et rappeur burkinabé, Samska Le Jah, a également reçu des menaces similaires durant la même période. La voiture de ce dernier a d'ailleurs été incendiée le 5 octobre dernier dans la capitale du Burkina Faso. Samska Le Jah devait participer aujourd'hui à la dernière étape de la Caravane Sankara qui a parcouru l'Europe et l'Afrique de l'Ouest et à laquelle Aziz Fall a également participé. « Cela ressemble à une histoire de roman », souligne Fall. Lors de la tournée, je devais surveiller ce que je mangeais, où je dormais et je ne pouvais pas annoncer à quel endroit j'allais prendre la parole.

La dernière menace de mort reçue par M. Fall date d'avril dernier à la suite de sa présentation avant la projection du film *Fratricide au Burkina et la Françafrique* lors du festival Vues d'Afrique. L'appel aurait été fait d'une cabine téléphonique au coin des rues Roy et Drolet. Ce film de Didier Mauro et Thuy-Tien Ho sera présenté ce soir même dans le cadre des commémorations montréalaises de l'assassinat de Thomas Sankara. Le recueil de discours et d'entrevues *Thomas Sankara parle*, aux éditions Pathfinder, sera également en vente lors de l'événement et sera en librairie cette semaine.

La projection du film *Thomas Sankara, l'homme intègre* de Robin Shuffield suivi de la conférence *L'Affaire Sankara à l'ONU et la pertinence du développement auto-centré pour le panafricanisme* se déroulera ce soir à 18h au Pavillon de Science de la Gestion de l'UQAM.

La projection du film *Fratricide au Burkina et la Françafrique* de Didier Mauro et Thuy-Tien Ho se déroulera ce soir à 21h30 à l'Alizé (900, Ontario Est) et elle sera suivie de témoignages et d'une soirée dansante.

Collaborateur du Devoir

GARNIER « Dans notre mentalité, le médecin est censé donner des pilules »

SUITE DE LA PAGE 1

car, dans notre mentalité, le médecin est censé donner des pilules. Or cette mentalité a une incidence terrible sur la relation entre le médecin et son patient, car elle crée des attentes », poursuit Catherine Garnier qui dirige aussi un programme de recherche concertée sur la chaîne des médicaments.

Au cours d'une enquête menée sur les ordonnances d'antibiotiques, d'anti-inflammatoires et d'anti-dépresseurs rédigées par les médecins québécois, la professeure Garnier a découvert l'énorme pression à laquelle font face les médecins dans leur pratique. Pour illustrer la problématique, elle relate les propos qu'a eus un de ces professionnels lors de l'entrevue. « Quand le vendredi soir, j'ai 15 à 20 personnes qui sont dans la salle d'attente et que chacune d'entre elles exige d'avoir des antibiotiques pour son bébé au cas où, durant le week-end, l'état de l'enfant s'aggraverait alors qu'ils seront dans le fond de leur campagne, comment puis-je leur refuser? »

De plus, les gens consomment souvent les médicaments sans respecter à la lettre la prescription qui leur a été fournie, souligne la chercheuse. Par exemple, plusieurs personnes interrompent la prise de leurs antidépresseurs au bout de quelques jours voyant qu'ils n'en tirent aucun bénéfice alors que

ces médicaments mettent quelques semaines à produire leur effet. Ces mêmes personnes remettent alors en question la compétence de leur médecin, car elles n'auront subi que les effets négatifs du médicament sans ses effets bénéfiques. « Le médicament doit agir et guérir, il est vu dans nos esprits comme forcément bénéfique. Or il a obligatoirement des effets positifs et des effets indésirables, quel qu'il soit », rappelle Mme Garnier.

« Le médecin est de plus en plus considéré comme un simple technicien qui doit associer des symptômes à des molécules qui sont susceptibles d'éviter ces symptômes », poursuit-elle. Devenus des techniciens très spécialisés, les médecins fondent leur pratique sur l'utilisation d'une batterie de tests de toutes sortes. On fait une prise de sang et on discutera avec vous après, alors qu'il aurait probablement été préférable que la discussion ait lieu avant. Si cette discussion n'a pas lieu après, c'est encore plus regrettable. » Les médecins ne reçoivent peut-être pas toute la formation qu'il faudrait pour articuler ces mesures physiologiques avec l'état d'esprit de la personne, déplore Mme Garnier.

La fonction de technicien devient aujourd'hui majeure et supplante celles d'aide et de soutien à la personne affaiblie par la maladie. Notre société technicienne tout, on pense même à concevoir des programmes

pour Internet permettant aux gens de se médicaliser tout seuls, ajoute-t-elle. « La relation médecin-patient est déficiente si on la compare à celle de l'époque où le médecin pouvait rester une heure à écouter son patient raconter ses histoires. Cette écoute faisait que son patient allait beaucoup mieux, ce qui veut dire que le médecin n'était pas seulement un donneur de pilules. Le médicament conçu dans sa mission générale est sûrement plus efficace que quand il est perçu uniquement comme modificateur chimique. »

Cathrine Garnier rappelle l'existence de plusieurs études montrant que les gens qui sont très croyants ont des taux de réponse plus élevés à leurs médicaments que ceux qui ne sont pas religieux. L'attitude de la personne malade envers la vie intervient dans le processus de guérison, l'action du médicament ne se fait pas seule. La relation avec le médecin aussi influe, le climat de confiance qui s'instaure avec le médecin aide également à surmonter le mal.

Banalisation du médicament

« On prend des risques avec notre vie et on ne veut pas en assumer les contre-coups. On se tourne vers des recettes miracle, comme le médicament », lance Mme Garnier pour souligner la banalisation du médicament dans notre société. « Et quand surgit un problème, on cherche le diable derrière cette affaire. Il est plus

facile de chercher un responsable que l'on punit et que l'on sanctionne. Mais dans notre perspective interdisciplinaire, on se méfie de cette vision manichéenne car on connaît la complexité de la situation, on sait qu'il y a beaucoup d'éléments qui interviennent », dit-elle en mettant en exergue les ratés de l'hormonothérapie pour les femmes ménopausées. « On cherche le responsable, mais il s'agit peut-être d'une suite d'erreurs, d'une façon de se comporter des industriels, des médecins et des patients. Les compagnies pharmaceutiques ne sont pas les seules responsables. Les médecins ont manqué d'esprit critique. L'ostéoporose et les maladies cardiaques que l'hormonothérapie était censée prévenir auraient dû être gérées différemment. »

« Il faut voir le médicament davantage dans l'ensemble de la chaîne, ce qui veut dire qu'à tous les niveaux, les gens qui interviennent peuvent agir de façon intéressée. Mais il faut aussi se rappeler qu'ils sont dans une espèce d'engrenage. Nous sommes dans une société où il y a des intérêts économiques en jeu qui font pression pour que le plus d'individus possible consomment le plus grand nombre de médicaments. Mais il y a aussi des intérêts pour le malade en phase terminale d'un cancer qui espère une pilule miracle. » Tout est nuancé dans les propos de Catherine Garnier.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390